

Toulouse, le 28 Octobre 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n° DP448-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point A3-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de procéder à la signature de l'avenant n°1 de la convention relative au ménage de l'Usine de Production d'eau potable de Saint Caprais ;

Décide

Article unique : de signer l'avenant n°1 de la convention relative au ménage de l'Usine de Production d'eau potable de Saint Caprais avec le Syndicat mixte de production d'eau potable de la Save et des coteaux de Cadours.

Sébastien VINCINI
Président

